Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260707-2026_07_05-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 30/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet 2026 à 18h30, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, JACQ David, KERHARDY Jean-Philippe, LECOEUR Isabelle, LE BARS Jeanine, LE GAL Virginie, LE GALL Ghislaine, LE JEAN Catherine, LE VAILLANT Ludovic, PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absents : Stéphane PEPION, Damien LAPORTE,
Pouvoir : 1 pouvoir donné à Mme BRIATTE Audrey par M. PEPION Stéphane
Secrétaire de séance : KERHARDY Jean-Philippe

DELIBERATION

2026-07-05

INSTALLATION CLASSEE : EXTENSION D'UN ELEVAGE AVICOLE SIS LES PORTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
Considérant que l'entreprise individuelle, MARMET Aurélien dont le siège de son exploitation est situé sur la commune de Le Foeil, au lieu-dit Les Portes, a déposé à la date du 01/12/2025 auprès des services de la Préfecture des Côtes d'Armor un dossier de demande d'autorisation pour une extension de l'atelier volaille avec création d'un poulailler d'une surface de 2 320m² ainsi que la rénovation des poulaillers existants avec mise à jour de la gestion des déjections modifiant le plan d'épandage;
Considérant que 6 communes se trouvent dans le périmètre concerné par le plan d'épandage et conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement, il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour émettre un avis concernant cette mise à jour ;
Considérant qu'en application de la réglementation en vigueur, cette demande d'autorisation a été soumise à une enquête publique d'une durée de quatre semaines, qui s'est déroulée du 12 mai au 9 juin 2026 inclus. Par ailleurs, cette demande doit également faire l'objet de l'avis du conseil municipal, rendu au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 24 juin 2026 ;
Vu le dossier mis à l'enquête publique ;
Vu le registre papier d'enquête publique qui ne porte pas de mention ;
Vu la délibération N°2026/075 du conseil municipal de Valencisse en date du 20 mai 2026 qui porte un avis favorable au dossier ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212200596-20260707-2026_07_05-DE

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 14 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

EMET un avis favorable au projet d'extension de l'élevage avicole présenté par M. Aurélien MARMET, sous réserve du strict respect des prescriptions réglementaires en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
PRIDO Pascal

Le Secrétaire
KERHARDY Jean-Philippe